



## ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

PROVINCE DE HAINAUT  
ARRONDISSEMENT DE MONS

### NOTE DE SYNTHÈSE

Ordre du jour arrêté le 18 mai 2021.

1. Demande de remplacement temporaire d'une conseillère communale - Examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités du suppléant et prestation de serment

Le Conseil communal, réuni en séance publique,

Vu l'article L1122-6 § 1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation qui stipule : "À l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant, le conseiller communal peut prendre congé. Il notifie son congé au collège communal par écrit en indiquant la date de début et de fin. La durée du congé est de maximum 20 semaines. Il prend fin au plus tard 20 semaines après la naissance ou l'adoption";

Vu le paragraphe 6 de cet article qui précise, quant à lui, qu'à l'occasion, notamment, de ce congé "le conseil communal procède au remplacement du conseiller communal pour la durée du congé si la majorité des membres du groupe auquel il appartient le demande." ;

Vu le courrier daté du 11 mars 2021 par lequel Madame Lauriane Calier confirme son souhait de solliciter son congé de maternité au plus tard une semaine avant la date prévue de la grossesse, le 17 avril 2021 ;

Considérant que le groupe PHA a sollicité le remplacement de Mme Lauriane CARLIER, en sa qualité de Conseillère communale ; que les conditions requises par l'article L1122-6 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sont donc remplies;

Vu la délibération du collège communal prise en séance du 16 mars 2021 par laquelle :

- il prend acte du courrier de Madame Lauriane Carlier par lequel elle prendra un congé prénatal au plus tard une semaine avant la date prévue du terme de sa grossesse, le 17 avril 2021 ;
- le remplacement de la conseillère sera à l'ordre du jour du prochain conseil communal ;
- il décide de ne pas procéder au remplacement de Madame Carlier en qualité d'échevine et continuera à exercer avec un membre en moins au sein du collège communal ;

Considérant que le remplacement s'effectue "par le suppléant appartenant à sa liste et arrivant le premier dans l'ordre indiqué à l'article L4145-14, après vérification de ses pouvoirs par le conseil communal." ;

Considérant qu'il s'agit de Mme Carine SIMON-PETILLON ;

Considérant qu'elle réunit les conditions d'éligibilité prescrites par la loi et ne se trouve dans aucun cas d'incompatibilité,

Dès lors,

Madame Carine SIMON-PETILLON est invitée à prêter le serment prescrit par l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation comme suit : "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge".

Elle est installée en qualité de Conseillère communale durant le congé de maternité de Madame Lauriane Carlier, ce jusqu'au 28 août 2021 inclus, en vertu des articles L1122-6 et L4145-14 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Elle exercera les mandats dévolus par Mme Carlier en sa qualité de Conseillère communale jusqu'au 28 août 2021 inclus. Les institutions concernées seront informées de ce remplacement.

2. Renouvellement des instances de l'ASBL Complexe Sportif « La Roquette »

Note de synthèse du Conseil Communal du 27 MAI 2021

### 3. Comptes communaux annuels - exercice 2020

Le compte 2020 est approuvable comme suit :

Bilan	ACTIF	PASSIF		
/	18.983.758,62	18.983.758,62		
			CHARGES	PRODUITS
Résultat courant			5.843.416,80	5.988.252,20
Résultat d'exploitation (1)			6.607.824,11	6.802.799,60
Résultat exceptionnel (2)			138.721,71	105.515,29
Résultat de l'exercice (1+2)			6.746.545,82	6.908.314,89
			Ordinaire	Extraordinaire
Droits constatés (1)			6.994.340,71	2.215.378,17
Non valeurs (2)			42.522,31	
Engagements (3)			6.189.962,97	1.726.444,24
Imputations (4)			6.043.216,14	809.310,86
Résultat budgétaires (1-2-3)			761.855,43	488.933,93
Résultat comptable (1-2-4)			908.602,26	1.406.067,31

#### 4. Octroi d'une subvention en numéraire – Demande de Emmanuel Gaillard en vue de l'organisation de l'édition du Leû

Le conseil communal est amené à octroyer une subvention de 1.500€ à Monsieur Emmanuel GAILLARD en vue de l'organisation de l'édition du Leû.

#### 5. Octroi d'une subvention en numéraire - Demande de Monsieur Serge Fissiaux pour la société de pêche « Les Montagnards »

Le conseil communal est amené à octroyer un subside de 200€

#### 6. Prise de décision d'un article 60 pour le service Finances dans le cadre du paiement de la facture Medici de 2018 pour la réalisation de l'étude de stabilité de l'église de F/L/F

Considérant que le bureau d'ingénieurs Medici a été désigné en séance de Collège du 03 mai 2018 ;

Considérant l'étude de stabilité effectuée par Medici le 11 juin 2019 ;

Considérant que l'avis sur la stabilité implique une dépense ;

Considérant que des crédits destinés à l'étude de la stabilité ont été prévus au budget **extraordinaire de l'exercice 2018 imputé à l'article 790/72460:20180008.2018** ;

Considérant l'étude réalisée, la facture reçue et l'incontestablement dû ;

Considérant qu'il ne reste plus assez de crédit à l'**article 790/72460:20180008.2018** ;

Considérant que la recette prévue à l'article **790/72460:20180008.2018** n'a pas été inscrite au budget initial ;

#### 7. Semaine de l'arbre 2019 - Dossier HA 325 : Aménagement d'un espace vert public : plantation d'un mélange bulbeux lieudit "Banane de Meurain" rue du Pré Belem à 7387 Roisin

Considérant la participation à l'appel à projets semaine de l'arbre 2019 concernant la plantation d'un mélange bulbeux lieudit "Banane de Meurain" rue Pré Belem à 7387 Roisin ;

Vu la délibération du Collège communal du 04 mars 2020 relative à la fixation des conditions du cahier des charges, au choix du mode de passation du marché et au choix des soumissionnaires;

Vu la délibération du Collège communal du 30 juin 2020 relative à la désignation du soumissionnaire;

Considérant que des crédits destinés à la réalisation du projet ont été prévus au budget **ordinaire de l'exercice 2020 imputé à l'article 87904/12448.2020** ;

Considérant le marché de service conclu avec la société Vanacker ;

Considérant le projet réalisé, la facture reçue et l'incontestablement dû ;

Considérant qu'il ne reste plus assez de crédit à l'**article 87904/12448.2020** ;

Considérant que le dossier de déclaration de créance devait être transmis pour le 28 février au plus tard au Service Public de Wallonie - Direction de la Nature et des Espaces Verts;

Considérant que le retard du paiement aurait occasionné le non paiement du subside par le Service Public de Wallonie - Direction de la Nature et des Espaces Verts;

8. La dotation communale de Honnelles à la zone de secours Hainaut Centre pour l'année 2021 – budget 2021

Fixation de la dotation de la commune à la zone de secours Hainaut Centre pour l'année 2021 par le Conseil Communal.

9. Dotation zone police - Fixation pour l'exercice 2021 du montant de participation

Fixation du montant de participation pour la zone police pour l'exercice 2021 par le Conseil Communal.

10. Marché public de services - Accord-cadre ayant pour objet l'étude et le contrôle des travaux d'amélioration et d'entretien d'infrastructures routières et hydrauliques, d'espaces publics et d'abords de bâtiments publics - Décision de principe, approbation du cahier des charges et fixation du mode de passation

Le Conseil est invité à voter le principe d'accord-cadre pour marchés de services ayant pour objet l'étude et le contrôle des travaux d'amélioration et d'entretien d'infrastructures routières et hydrauliques, d'espaces publics et d'abords de bâtiments publics, approuver le cahier des charges et fixer le mode de passation (PNSPP).

Description :

Le prestataire de services (l'Auteur de projet) s'engage, pour le compte du Pouvoir adjudicateur, à prêter les services suivants :

- Définition des besoins (étude de faisabilité) : détermination des principales caractéristiques du marché, estimation sommaire des montants, établissement de fiches et documents nécessaires à l'obtention de subventions ;
- Reconnaissance des caractéristiques des sols et structures en place, de l'état des ouvrages : Etablissement d'un programme, estimation des coûts, préparation des marchés de services pour le compte du Pouvoir adjudicateur (assistance à l'établissement des documents des marchés de services, recherche de prix) ;
- Assistance à l'établissement des documents du marché de services de coordination sécurité et santé, recherche de prix, proposition de désignation d'un adjudicataire ;
- Identification des réseaux enterrés : assistance en matière de coordination avec les impétrants (assistance pour l'organisation d'éventuelles réunions préalables, demandes de renseignements) ;
- Réalisation des levés topographiques, quand ceux-ci sont nécessaires ;
- Etablissement d'un avant-projet des travaux avec devis estimatif ;
- Etude du projet complet des travaux conformément à la législation en vigueur en matière de marchés publics (Rédaction des documents du marché : plans, cahier spécial des charges, métré récapitulatif ou inventaire, devis, modèle d'offre, plan qualité) ;
- Etablissement du dossier de demande de permis d'urbanisme ;
- Assistance à la rédaction et à la publication de l'avis de marché, Consultation des candidats ou soumissionnaires, aide à la mise à disposition sur un site internet par un accès libre, direct, immédiat et complet de tous les documents du marché ;
- Assistance à la réception et à l'ouverture des offres et/ou candidatures ;
- Analyse des demandes de participation et des offres-établissement du rapport d'attribution du marché ;
- Information des candidats ou soumissionnaires ;
- Suivi et assistance à la direction de l'exécution du marché jusqu'à la réception définitive des marchés (contrôle de l'exécution, vérification des demandes de paiement, établissement du programme des essais et analyse des résultats, présence et secrétariat des réunions de chantier,...) ;
- Assistance au Pouvoir adjudicateur à l'occasion de toute démarche entreprise par ce dernier dans le cadre du présent marché ainsi qu'à l'occasion de tout différend entre celui-ci et l'entrepreneur ou un tiers.

Durée : Le présent accord-cadre a une durée de 48 mois

#### 11. Vente de bois de chauffage

Il entre dans les intentions du Collège Communal de mettre en vente deux lots de bois de chauffage provenant de deux sites à savoir  
Commune de HONNELLES \_ Terrain à l'arrière de la maison communal contenance estimée à 7,5 M3 composé de peuplier (gros diamètre) & sapin  
Rue d'Onnezies "Lieu dit Saint Pierre" contenance estimée à 10 M3 essentiellement composé de tilleul  
Le Conseil communal est amené à procéder à la mise en vente et déterminer les modalités de celle-ci

#### 12. Désaffectation et aliénation de matériel et véhicules

La commune de Honnelles dispose actuellement de matériel et véhicules vétustes ne pouvant plus être mis en service .  
- TRACTOPELLE " CASE IH 580 SUPER LE - 4 roues motrices - Pompe hydraulique HS - gros problèmes moteur/boîte .  
- TRACTEUR "JOHN DEERE 3040 ' 2 roues motrices - moteur bielles coulé - trou dans le bloc moteur .  
- TONDEUSE "NIAGARA " moteur HS - châssis endommagé.

#### 13. Appel à projet du Contrat de Rivière Haine" lutte contre les inondations" - Installation de fascines, approbation de la convention

Suite aux inondations et coulées boueuses survenues les dernières années, le contrat de rivière Haine à lancé un appel à projet concernant la lutte contre les inondations.  
Suite aux études GISER, le Collège communal a décidé d'installer des fascines à des endroits stratégique.  
Une convention destinée à assurer la pérennité de ce projet doit être signée avec les agriculteurs concernés

#### 14. Motion communale - Adhésion à l'Alliance de la Consigne

Motion communale visant le projet de la mise en place d'une consigne sur les canettes et les bouteilles en plastique.

#### 15. TERRE – Renouvellement de la convention pour la collecte des textiles ménagers

La convention collecte textile arrive à échéance en date du 01/10/2021.  
Il convient de la renouveler.

#### 16. Énergie - Changement des Les labels énergétiques le 1er mars 2021 - Octroi de la prime

La classification des labels énergétiques a changé à dater du 1er mars 2021.  
En effet, les labels énergétiques des appareils ont été modifiés :

- Les lave-linge et lave-linge séchant ménagers (pas les sèche-linge !)
- Les écrans de télévision et d'ordinateur;
- Les réfrigérateurs, congélateurs et caves à vins;
- Les lave-vaisselles.

Dés lors, les indices : A+++ ,A++ , A+ , A , B , C et D sont devenus A , B , C , D , E , F , G.  
Outre ce changement, il convient de garder les primes octroyées pour les panneaux photovoltaïques, thermiques ainsi que les foyers à pellets.

#### 17. Centrale d'Achat de la Province du Hainaut - nécessité d'adhésion

La centrale d'achats a pour but de fournir à ses adhérents un soutien dans la négociation et la conclusion de contrats et de marchés, et ce pour satisfaire à des besoins d'infrastructures, de services et de fournitures.  
Pour ce faire, la centrale d'achats de la Province du Hainaut peut conclure au bénéfice de ses adhérents des marchés ou des accords-cadres en application de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.  
En application de cette loi, le pouvoir adjudicateur qui recourt au service d'une centrale d'achat est dispensé d'organiser lui-même la procédure de passation.

Cette adhésion permet au pouvoir adjudicateur bénéficiaire d'accéder aux services proposés par la centrale d'achats et donc de bénéficier, de manière générale, s'il le souhaite de l'ensemble des marchés ou accords-cadres conclus par la centrale d'achats.

Cette adhésion ne confère à la centrale aucune exclusivité, le pouvoir adjudicateur bénéficiaire étant libre de conclure par elle-même son marché suite à la mise en oeuvre d'une procédure de passation de marchés publics.

#### 18. Les Journées Eglises ouvertes - Conventions

Dans le cadre des Journées Eglises ouvertes les 5 et 6 juin 2021, diverses conventions ont été établies :

- avec Benjamin Simon : animation d'un atelier d'art floral à Montignies-sur-Roc;
- avec Alain Ladrière : animation d'une/des activité(s) culturelle(s) (visite guidée de l'église de Montignies);
- avec François Willmot : animation d'une/des activité(s) culturelle(s) (visite guidée de l'église d'Erquennes);
- avec Eliane Laurent : animation d'une/des activité(s) culturelle(s) (récit de l'histoire de l'église d'Erquennes).

Le conseil communal est amené à les approuver.

#### 19. ORES Assets - Assemblée générale du 17 juin 2021 - Approbation des points portés à l'ordre du jour

L'Assemblée générale du 17 juin 2021 aura à son ordre du jour :

1. Présentation du rapport annuel 2020 – en ce compris le rapport de rémunération ;
2. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020 :
  - Présentation des comptes, du rapport de gestion, des règles d'évaluation y afférentes ainsi que du rapport de prises de participation ;
  - Présentation du rapport du réviseur ;
  - Approbation des comptes statutaires d'ORES Assets arrêtés au 31 décembre 2020 et de l'affectation du résultat ;
3. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'année 2020 ;
4. Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat pour l'année 2020 ;
5. Actualisation de l'annexe 1 des statuts – Liste des associés.

Le Conseil communal est invité à délibérer sur les points portés à l'ordre du jour de l'AG d'ORES Assets.

La présence de délégués est FACULTATIVE.

À l'instar des modalités prises par le Gouvernement wallon au 1er et 2ème semestre 2020, le vote au sein du Conseil communal reste obligatoire (mandat impératif de la commune), la simple transmission de la délibération suffit à rapporter la proportion des votes intervenus au sein de celui-ci et intervient donc également dans le calcul du quorum de présence.

Dans l'hypothèse où le conseil souhaiterait – même si ce n'est pas nécessaire - être représenté lors de cette Assemblée générale, le Conseil a la faculté de désigner un unique délégué pour le représenter avec inscription préalable.

#### 20. Intercommunale IMio - Convocation à l'Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2021 - Approbation des points portés à l'ordre du jour

L'intercommunale IMio tiendra sa prochaine Assemblée générale ordinaire en format virtuel le mardi **22 juin 2021 à 17h00** dans ses locaux situés rue Léon Morel, 1 à 5032 Isnes.

##### **Ordre du jour de l'AG ordinaire :**

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
3. Présentation et approbation des comptes 2020 ;
4. Décharge aux administrateurs ;
5. Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes ;

6. Désignation d'un collège de 2 réviseurs pour les années 2021-2023.

Compte tenu de la prolongation des mesures établie par le décret du 1<sup>er</sup> octobre 2020, l'Assemblée générale se déroulera avec présence physique, dans le respect des règles sanitaires et du décret du 1er octobre 2020 de la manière suivante :

- **La présence physique est possible moyennant une inscription préalable auprès de l'intercommunale.**
- Le lieu de convocation de l'Assemblée Générale est un lieu permettant de respecter la norme de distanciation sociale, le port du masque est obligatoire et les gestes barrière doivent être respectés.
- L'Assemblée générale se déroulera avec la présence physique du Président et du Directeur Général.
- La séance de l'Assemblée générale sera **diffusée en ligne**. Le lien sera publié sur le site internet d'iMio 48h avant l'assemblée générale.

**La présence physique d'un délégué de la commune à l'assemblée générale n'est pas nécessaire, l'intercommunale tiendra compte de toutes les délibérations qui lui seront adressées pour l'expression des votes mais aussi pour le calcul des différents quorums de présence et de vote.**

**Si le conseil communal souhaite être présent, cette représentation est limitée à un seul délégué. Toutefois, au regard des circonstances actuelles, il est vivement recommandé de ne pas envoyer de délégué.**

**⇒ Le Conseil communal est invité à délibérer sur les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.**

21. HYGEA - Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2021 - Approbation des points portés à l'ordre du jour

Assemblée Générale ordinaire de l'intercommunale HYGEA du **mardi 22 juin 2021, à 17h00 avec une présence physique limitée dans les locaux de l'intercommunale - Rue du Champ de Ghislage, 1 à 7021 Havré.**

L'Assemblée Générale ordinaire aura à son ordre du jour :

1. Présentation et approbation du rapport d'activités du Conseil d'Administration pour l'exercice 2020;
2. Présentation du bilan et comptes de résultats 2020 et du rapport de gestion 2020;
3. Rapport du Commissaire;
4. Approbation du rapport d'évaluation annuel 2020 du Comité de rémunération;
5. Approbation du rapport de rémunération 2020 du Conseil d'Administration;
6. Approbation du bilan et comptes de résultats 2020 et du rapport de gestion 2020 qui comprennent les 2 rapports repris ci-dessus;
7. Affectation des résultats;
8. Décharge à donner aux Administrateurs;
9. Décharge à donner au Commissaire.

Le Conseil communal est invité à délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

**La présence des délégués communaux, provinciaux, des CPAS et autres associés de l'intercommunale est, quant à elle, facultative. Toutefois, au regard des circonstances actuelles, il est néanmoins recommandé de ne pas envoyer de délégué.**

Si le conseil communal ne souhaite pas être physiquement représenté à l'Assemblée générale il devra expressément mentionner que la commune ne sera représentée par aucun délégué lors de l'Assemblée générale.

Si le conseil communal souhaite être présent, il est recommandé que le conseil limite sa représentation à un seul délégué.

22. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE L'ECOLE D'ANGREAU - APPROBATION

Madame Perline Tirlocq domiciliée à l'Avenue du Haut-Pays, 109, à 7387 Honnelles sollicite la mise à disposition des locaux de l'école d'Angreau du vendredi 25 (au soir) au dimanche 27 juin ;

Etant animatrice castors (5-8 ans) à la 479eme Dour-Elouges (Scout), l'endroit serait propice car proche du bois et dispose de certains aménagements tels que des sanitaires, une cuisine, etc ... indispensables au bon déroulement d'un week-end ;

Une convention doit être prise.

23. Règlement d'ordre intérieur à l'usage des écoles communales - Ratification

Ratification du règlement d'ordre intérieur à l'usage des écoles communales

24. Règlement de travail - Enseignement fondamental ordinaire - Personnel directeur, enseignement et assimilé

Adoption du règlement de travail pour l'enseignement fondamental ordinaire

25. Avenant relatif à la sous-traitance des données entre le Plan de Cohésion Sociale et le CPAS - Projet "Transport via le Taxi social dans le cadre de la vaccination anti-Covid 19"

Le Plan de Cohésion Sociale demande la ratification de la décision d'approbation du Collège communal du 4 mai 2021 concernant l'avenant supplémentaire à la convention de partenariat qui lie le Plan de Cohésion Sociale et le CPAS de la Commune de Honnelles.

Cet avenant concerne la sous-traitance des données entre le Plan de Cohésion Sociale et le CPAS dans le cadre du projet "Transport via le Taxi social dans le cadre de la vaccination anti-Covid 19".

26. Avenant relatif à la sous-traitance des données entre le Plan de Cohésion Sociale et Hainaut Seniors - Projet "La boîte solidaire"

Le Plan de Cohésion Sociale demande la ratification de la décision d'approbation du Collège communal du 4 mai 2021 concernant l'avenant supplémentaire à la convention de partenariat qui lie le Plan de Cohésion Sociale et l'ASBL Hainaut Seniors (Antenne de Mons).

Cet avenant concerne la sous-traitance des données entre le Plan de Cohésion Sociale et l'ASBL Hainaut Seniors dans le cadre du projet "La boîte solidaire".

27. Conseil Consultatif Communal des Aînés : Liste des membres actualisée, dépouillement des votes pour la Présidence 2021 et présentation du rapport d'activités 2020

**1. Présentation de la nouvelle liste des membres du CCCA actualisée au 30.04.2021**

Suite à la perte de deux membres durant l'année 2020 (Madame Marie-Rubie Lock-Khoon et Monsieur Jean-Marie Cruq), les deux suppléants sont devenus membres effectifs; en l'occurrence Madame Danielle Baudour et Monsieur Guy Baudoux.

Voici la liste actualisée des membres du CCCA:

- Jean-Pierre Gobert;
- Jacques Maeschalck;
- André Blothiaux;
- André Opdecam;
- Anne-Marie Noël;
- Bernard Colot;
- Danielle Baudour;
- Evelyne Lejeune;
- Fernando Vanderlinden;
- Guy Baudoux;
- Jeanine-Alina Foril;
- Lucien Vandaele;
- Marie-Claude Paget;
- Mariette Colot;
- Martine Cordier;
- Michel Brognez;
- Pierre Cailleaux;
- Yves Duquenne.

**2. Élection du/de la nouveau/elle Président/e du CCCA – Dépouillement**

Monsieur Michel Brognez a annoncé le 7 janvier 2021 sa démission du poste de Président du CCCA, mais reste néanmoins membre effectif.

Dans le cadre de l'élection susmentionnée, quatre membres avaient présenté leur candidature.

Le 04 avril, date butoir de réception des votes pour élire l'un d'entre eux, nous avons reçu 12 talons-réponse.

Le quota des 2/3 est donc respecté.

Le dépouillement a été effectué par Monsieur le Bourgmestre et les résultats sont les suivants :

- Mme Baudour Danielle : 3 voix ;

- M. Vandaele Lucien : 1 voix ;
- M. Blothiaux André : 3 voix ;
- M. Gobert Jean-Pierre : 5 voix

Monsieur Jean-Pierre Gobert est donc élu nouveau Président du CCCA.

Un courrier a été envoyé à tous les membres afin de les avertir de la nouvelle.

### **3. Présentation du rapport d'activités 2020 du CCCA**

Présentation du rapport d'activités 2020 du CCCA, rédigé par Monsieur Jacques Maesschalck, Vice-Président. Ce document a été rédigé après la démission de l'ancien Président, Michel Brognez, et avant l'élection du nouveau Président, Jean-Pierre Gobert.

#### **28. SUBSIDE-Subvention achat matériel sportif Roquette**

Les cours de gymnastique des écoles communales de Honnelles ont lieu au centre sportif La Roquette,

Le matériel utilisé était vétuste, non conforme, endommagé et dangereux pour nos enfants et leurs professeurs,

Il manquait certaines pièces pour la bonne fonctionnalité du cours,

Il y avait donc lieu de remplacer certains éléments du matériel sportif.

POUR INFORMATION

Nous avons reçu un avis favorable relatif à notre demande de subsides.

Le montant accordé sera de 2.333,06€.

EN ANNEXE :

- courrier nous informant de la décision favorable pour notre dossier

- notification :

**L'Administration générale du Sport**

**Service des Subventions**

**boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles**

**Tel: +32 2 413 28 49**

#### **29. Opération de Développement Rural - Accompagnement par la Fondation Rurale de Wallonie - Courrier de la Ministre Tellier**

Pour information :

La Ministre de l'Environnement, Mme Tellier Celine, stipule qu'elle vient de marquer son accord pour le lancement d'une ODR. Elle a aussi demandé à la FRW d'accompagner notre commune à partir de l'année 2022.

En annexe le courrier reçu

#### **30. Petit Patrimoine Populaire Wallon - Dossier 2020/3353 - Revitalisation du tilleul de la liberté sur la place de Fayt-le-Franc**

Pour information :

Courrier du 14 avril 2021 concernant la revitalisation du tilleul de la liberté sur la place de Fayt-le-Franc.

La Commission mise en place par l'AWaP a émis un avis favorable sur le dossier et approuvé le devis de 6.050 € TVAC.

L'Administration soumettra dans les meilleurs délais un arrêté d'octroi de subside à la signature de la Ministre en charge du Patrimoine.

Les travaux devront être exécutés dans un délai d'un an à partir de la réception de la notification de l'arrêté ministériel.

#### **31. Présentation du E-Guichet de la commune de Honnelles**

Démonstration de l'utilisation du portail permettant de commander des documents administratifs en ligne

#### **32. Approbation du procès-verbal du 29 mars 2021**

#### **33. Questions - Réponses**

HUIS CLOS pour les points de 34 à 52